



Informations Municipales

Semécourt

Janvier 2022

Edito du Maire

Chères Semécourtois, chères Semécourtoises,

Le premier mois de l'année 2022 est déjà écoulé et nous avons dû prendre un certain nombre de décisions en raison de la crise sanitaire :

- annulation de la cérémonie des vœux
- annulation de la visite de l'Assemblée Nationale avec les jeunes du CMJ.

Nous nous adaptons pour le bien de tous afin de continuer à vous proposer des moments conviviaux. Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre dans le hall de la mairie pour découvrir le travail des enfants de l'école primaire sur le thème de la Guerre.

2022 est une année d'élection, vous serez appelé à vous rendre aux urnes pour élire le futur chef d'Etat ainsi que les députés. Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 4 mars 2022 dernier délai.

Vous recevez aussi le traditionnel magazine, vous y découvrirez les réalisations de 2021 et nos projets pour 2022.

Prenez soin de vous,

Votre Maire, Martine MARTIN

Municipalité

Cadre de vie – environnement

Entretien des trottoirs et caniveaux

Mme le Maire tient à rappeler les termes de l'arrêté municipal du 10 décembre 2010 relatif à l'entretien des trottoirs et caniveaux par les riverains : « Les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté les trottoirs et caniveaux se trouvant devant leurs immeubles. Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires devront participer au déneigement et seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture. S'il y a plusieurs occupants, les obligations reposent sur chacun d'eux, à moins qu'elles n'aient été imposées conventionnellement à l'un d'eux ou à une tierce personne. Pendant les gelées, il est défendu de verser de l'eau sur les trottoirs, les accotements ou toute autre partie de la voie publique. »

Les mesures prises par la commune ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants participent et remplissent les obligations qui leur sont imposées par la loi, dans l'intérêt de tous.

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'extérieur ne peuvent être effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique, ...) que :

- Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Les samedis, de 9h à 12h et de 14h à 19h.
- Interdiction totale les dimanches et jours fériés.

Centre d'action sociale

Transport Séniors

La municipalité de Semécourt, en partenariat avec les communes de Norroy-le-Veneur et Fèves, a décidé de mettre en place un service gratuit de transport vers Metz pour les séniors âgés de 62 ans et plus.

Horaires de départ :

13h30 - arrêt à proximité de l'aromate

13h35 - arrêt rue Nationale

Horaires de retour :

17h au départ de Metz

Dates :

Vendredi 4 février 2022

Vendredi 18 février 2022

Mutuelle de commune

Calendrier des permanences pour le 1er trimestre 2022 :

Jeudi 17 février 2022

Jeudi 17 mars 2022

Écoles

Exposition

Tous les élèves de l'école Jean Morette ont participé à des travaux sur le 11 novembre.
Les travaux artistiques sont exposés dans le hall de la mairie. Venez nombreux !!

Enfants nés en 2019 - Procédure d'inscription à l'école maternelle en Petite Section

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, les inscriptions à la mairie se tiennent du 21 février au 1er avril 2022.

Merci de vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (le carnet de santé)

La mairie vous délivre un certificat d'inscription et un dossier à compléter.

Dans un deuxième temps, merci de contacter Mme Cacic, directrice du groupe scolaire au numéro suivant 03.87.51.11.22 afin de prendre rendez-vous.

Lors de l'entretien avec la directrice, nous vous remercions d'apporter :

- le livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- le certificat d'inscription délivré par la mairie
- le carnet de santé de votre enfant
- le dossier d'inscription complété

Groupe scolaire Jean-Morette

6, place Curie

57280 SEMECOURT

Tel: 03.87.51.11.22

Vie associative

Téléthon

La semaine dernière nous avons clôturé les comptes du Téléthon 2021.

Comme l'an dernier le contexte sanitaire ne nous a pas permis de proposer toutes les manifestations initialement prévues.

Mais comme l'an dernier vous avez été formidables en achetant des barquettes de choucroute, des tablettes de chocolat, des tickets de tombola, des pâtisseries orientales, en faisant des dons et en nous soutenant par vos sourires...

Grâce à votre générosité nous avons pu remettre **11 555 euros à l'AFM** (même montant que l'an dernier).

Encore bravo et **MERCI** à vous tous.

Au plaisir de se retrouver pour de nouvelles aventures dans un contexte plus convivial. 😊

Bien cordialement.

Claude MIO

06 89 98 69 68

Lever de Rideau

CHANSONS

Par le groupe musical les InTemPor'ElleS

Laissez-vous entraîner dans un grand voyage par le Trio Musical et instrumental.

Une interprétation originale de standards de la chanson française : Gainsbourg, Brassens, Vian, Nougaro, Monnot, Lemarque, Salvador, Trenet...et aussi des textes mis en musique de Duras, Biolay, Carco...

Le dimanche 13 février à 17 h

Salle des fêtes de Semécourt.

Entrée : 8 €; 4 € pour les enfants (moins de 12 ans).

Pas de réservation

Spectacles présentés dans les conditions sanitaires en vigueur

Passé sanitaire et masque indispensables

Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 7 février 2022 à Maizières-lès-Metz, de 15h00 à 19h00.

Salle des fêtes

13 rue du 4 septembre

57280 Maizières-lès-Metz

Informations pratiques

Contacter la Mairie

Téléphone : 03 87 51 12 56 – mail : mairie.semecourt@wibox.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h – 17h30

Mardi, jeudi, vendredi : 15h – 17h

Mercredi : 9h – 12h

Permanence du maire et des adjoints : lundi (16h – 17h30) et vendredi (16h – 17h)

Sur rendez-vous pour toutes questions concernant les travaux et l'urbanisme

Siegvo – relevé de compteurs

Depuis 2021, il n'y aura plus que deux relèves par an. La facturation du premier quadrimestre sera établie sur la base d'un relevé estimé. (La réglementation nous impose un relevé réel par an).

Votre compteur n'ayant pu être relevé, vous avez la possibilité de transmettre au SIEGVO votre relevé de compteur :

- soit par mail à facturation@siegvo.com en mentionnant votre numéro de contrat

- soit sur le portail abonné du SIEGVO sur le site du SIEGVO www.siegvo.com

Une fois le couvercle de votre compteur d'eau relevé, vous apercevrez une série de plusieurs chiffres:

À défaut de transmission du relevé de compteur votre facture sera établie à partir d'un relevé estimé basé sur votre consommation de l'année précédente à la même période.

- les chiffres sur fond noir correspondent à l'**index de votre compteur** en mètre cube (1m³ = 1000 litres). Seuls les mètres cubes sont pris en compte. C'est donc sur cette base que votre consommation d'eau sera facturée.
- les chiffres sur fond rouge ne figurent pas sur votre facture, ils correspondent aux unités inférieures au mètre cube : hectolitres (centaines de litres), décalitres (dizaines de litres), litres

et, parfois, décilitres (dixièmes de litres). Ils peuvent toutefois vous aider à **détecter une éventuelle fuite d'eau**.

Balayage mécanique des rues

Mercredi 23 février 2022

Les jours d'intervention de l'entreprise, vous voudrez bien veiller à ce que les voitures soient stationnées de manière à ne pas gêner les opérations de balayage.

Décryptage du numéro de permis de construire

Le numéro de permis de construire est composé de 15 caractères :

- PC (permis de construire)
- 3 chiffres indiquent le numéro de département (057 pour la Moselle)
- 3 chiffres correspondent au code attribué à la commune
- 2 chiffres correspondent à l'année de dépôt de la demande (22 pour l'année 2022)
- 1 lettre de subdivision : la mairie seule peut vous renseigner
- 4 chiffres donnent le numéro de référence du dossier (numéro chronologique de dépôt en mairie)

Cette codification est identique pour toute la France.

Subventions aux habitants

Nous vous rappelons que la municipalité et la Communauté de communes des Rives de Moselle octroie des subventions pour les éléments suivants :

- Isolation des toitures
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Ravalement de façade ou isolation thermique extérieure
- Energies renouvelables et économies d'énergie
- Achat de récupérateur d'eau de pluie
- Achat d'un vélo à assistance électrique

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet : www.semecourt.fr/subventions-aux-habitants/

PROGRAMME des VACANCES 2022

7 AU 11 FEVRIER
LANGUE'ART

LANGUE DES SIGNES
LANGUE ECRITE OU
DESSINEE
LANGUES CODEES
LANGAGE DU CORPS ...

11 AU 14 AVRIL
MON CENTRE EST UN ZOO

A LA DECOUVERTE DES PETITS
ET DES GROS Z'ANIMOS

19 AU 22 AVRIL
LE PRINTEMPS DES
POKEMONS

CHASSE ET CREATIONS DE CES
FABULEUSES BESTIOLES IMAGINAIRES

LE MOIS DES PLANETES

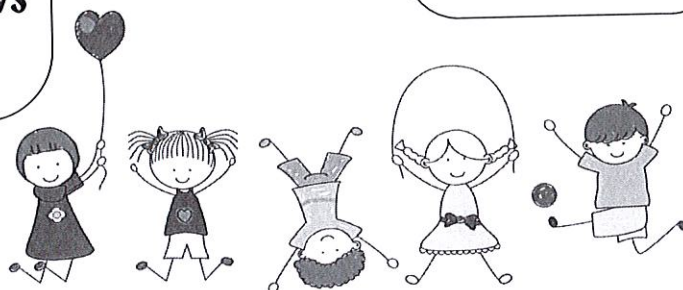
11 AU 15 JUILLET
PLANETE SPECTACLE

18 AU 22 JUILLET
PLANETE SPORT

25 AU 29 JUILLET
PLANETE
CIRQUE

22 AU 26 AOUT
TOUT FEUX
TOUT
FLAMMES

DECOUVERTE DES
METIERS DE CEUX QUI
NOUS PROTEGENT...



Les accueils de loisirs, lieux de vie, de détente et de divertissements, proposent différentes activités pour les enfants scolarisés, de 4 à 12 ans.

Organisés en alternance sur les communes de Fèves et Semécourt, ils accueillent les enfants de 8 heures à 18 heures. (Arrivée échelonnée de 8h à 9h - Départ échelonné de 17h à 18h)

Les inscriptions sont ouvertes 6 semaines avant le début des centres et ne sont effectives qu'à réception du dossier complet.

Le programme ci-dessus est indicatif, si les dates sont bien celles de vacances, un thème peut être modifié ou annulé. L'information sera transmise par tract, mail ou à l'inscription.

Pour toute information contacter le Péri-scolaire de Semécourt

Semecourt.periscolaire@laligefol57.org - 06 30 82 57 00 ou 09 88 19 00 51

Nos actions sont soutenues par



Tract édité par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique